

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 2019

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des votants.

Plan de gestion différenciée des espaces verts

Le Conseil Municipal, approuve le plan de gestion différencié des espaces verts de la commune de Brû. Ce plan consiste à adapter le mode d'entretien des espaces en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation, dans un souci de préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau.

Le principe est de classer les espaces verts et les liaisons et les cheminements en 5 catégories, de définir 5 niveaux d'entretien allant d'un entretien très soigné à très sommaire. Pour chaque niveau d'entretien sont définis les diverses modalités d'entretien, les fréquences d'intervention ainsi que les moyens humains et matériels, afin d'essayer de maintenir une gestion la plus douce possible.

Hangar "Poupon" rue des Grands Jardins

Le maire expose au conseil municipal, que monsieur Poupon, souhaite pour des raisons de sécurité démolir partiellement le mur de son hangar, en bordure de la rue des Grands Jardins. Ce mur sert de soutien à la route. Un risque d'effondrement partiel existe lors de la démolition de ce mur. Une visite sur place s'est déroulée le 24 octobre.

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place la procédure suivante :

1. Monsieur Poupon procède lui-même à la démolition qu'il envisage. Avant de procéder à cette démolition, il informera la commune de la date prévisible des travaux afin que cette dernière puisse prendre un arrêté interdisant la circulation pendant les travaux et informer les riverains de la rue des Grands Jardins.
2. La Commune se porte ensuite acquéreur d'une bande de terrain de 1.50 m comprenant le mur. Des rencontres préalables avec Monsieur Poupon, il ressort que cette acquisition pourrait se faire à l'euro symbolique. En contrepartie, la commune s'engagerait, en cas de vente du terrain communal qui borde les parcelles de Monsieur Poupon et de Monsieur Micard et qui sert de liaison entre la rue de Baccarat et la rue des Grands Jardins, à proposer cet achat aux deux propriétaires cités.
3. La commune procéderait ensuite à la consolidation de la route, rue des Grands Jardins, par la pose d'éléments en béton.
4. Une nouvelle rencontre, au vu de ces éléments, est souhaitée avec Monsieur Poupon, si possible un samedi matin.
5. Si un accord se dégage à l'issue de cette rencontre, le conseil sera amené à délibérer pour prendre acte de la procédure et autoriser le Maire à signer l'acte de vente.

Détail du compte 6262 Fête et cérémonie

Afin de procéder au règlement du vin d'honneur, à l'occasion du départ en retraite de Monsieur le Curé, Le conseil municipal complète l'article 6262 Fête et cérémonie de la façon suivante :

Départ du prêtre (manifestation exceptionnelle)	Vin d'honneur
---	---------------

Convention relative au départ en retraite du prêtre desservant les villages de Autrey, Brû, Housseras, Jeanménil et Saint Benoît la Chipotte

Afin de procéder au règlement du vin d'honneur, à l'occasion du départ en retraite de Monsieur le Curé, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention entre les 5 communes de Autrey, Brû, Housseras, Jeanménil, Saint Benoît la Chipotte qui répartit les coûts de ce vin d'honneur par 5.

Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) : modification statutaire – Mise en conformité des statuts du SDANC avec la loi NOTRe et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif tels que rédigés dans la délibération du comité du 26 septembre 2019.

Ces statuts prévoient qu'outre sa mission première de contrôle des installations (en création ou existantes), le syndicat proposerait une compétence liée à la réhabilitation des installations et au contrôle des installations existantes avec mise en place de groupements de commandes.

Pose d'un miroir rue du Petit Nancy

Suite à la réunion de la commission des travaux, monsieur Christophe Henry a pris contact avec EDF qui nous autorise à poser un miroir sur leur support placé en face de l'intersection.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 novembre 2019

Questions et informations diverses

Proposition de vente de la boulangerie par M. Dillensenger

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Dillensenger, ancien boulanger de Brû. Ce dernier a essayé de trouver, via son réseau de relations professionnelles, un repreneur pour la boulangerie de Brû.

Ses démarches n'ayant pas abouti, il envisage de vendre son bâtiment et le propose à la commune au prix de 100 000 € avec le matériel, souhaitant que la commune procède aux travaux de rafraîchissement nécessaires et de mise aux normes, pour ensuite proposer une location à un prix avantageux et progressif à un boulanger.

Du débat qui s'instaure autour de cette proposition, on peut relever les éléments suivants :

1. Il convient de faire procéder à une estimation par le service des domaines.
2. Une visite des locaux est demandée, de préférence un samedi matin afin de permettre au plus grand nombre de conseillers d'être présents.
3. Un chiffrage des travaux devra être réalisé.
4. Le Maire est chargé de se rapprocher du service économie de la Communauté de Communes afin de se renseigner sur l'éventualité de subventionnements
5. La Préfecture lance un appel à projet 1000 cafés pour des communes de moins de 3 500 habitants. Il serait peut-être intéressant de candidater.
6. Un établissement comprenant épicerie, mise en place de vente de produits locaux, restauration, dépôt de pain apparaît plus adapté qu'une boulangerie.
7. Même si la réflexion doit être engagée sans tarder, la décision appartiendra à la nouvelle équipe municipale.

Vœux à la population

Ils auront lieu le dimanche 5 janvier à 11h45.

Demande d'autorisation d'une course à pied par le club de Handball de Rambervillers

Avis favorable pour cette mise à disposition le 14 juin 2020.

Demande relative à l'organisation d'un derby d'attelage au stade Michel Rebouché

L'association Lorraine Attelage souhaite organiser une animation Derby attelage le 7 juin 2020.

Elle demande l'autorisation de pouvoir utiliser le stade communal et ses équipements (local et terrains attenants) pour une durée de 3 jours, soit du 6 au 8 juin inclus.

Avis favorable sur le principe, sous réserve de l'accord des agriculteurs qui exploitent les terrains communaux.

Demande de Saint Benoit la Chipotte relative à la mise à disposition d'une salle.

Avis favorable du conseil pour une mise à disposition d'une salle, lors d'enterrements, pour "la brioche de l'amitié", la salle des fêtes de Saint Benoît la Chipotte étant indisponible à cause de travaux.

Travaux divers :

1. Travaux d'égavage : demande d'intervention de madame Thiriet.
Une proposition d'achat d'une tronçonneuse élagueuse est retenue.
Une intervention d'une équipe municipale est envisagée au printemps avec la nouvelle équipe municipale et éventuellement une location de nacelle.
Antoine Boulay a rencontré quelques soucis, lors du déneigement, avec des branches basses. Il conviendrait de faire un recensement des endroits qui posent problème pour envoi d'un courrier aux propriétaires concernés.
2. Route d'Anglemont :
Patrice Robin informe que Rambervillers ayant récupéré ses blocs bétons utilisés pour la chicane, de nouveaux blocs bétons ont été achetés et mis en place. A une demande d'un conseiller souhaitant que ces blocs restent posés de façon définitive, le maire répond que son arrêté est pris à titre provisoire et qu'il fera procéder au retrait de cette chicane dès la fin des déviations liées aux travaux sur Rambervillers.
3. Fontaine lieu-dit La Préfecture :
Intervention d'un camion pour vider le regard qui était abimé. L'intervention du maçon est prévue.
Les bassins ont été nettoyés, décapés pour permettre la pose d'une résine pour colmater les fissures des bassins.
4. Source des Moltiges :
Il convient de procéder au nettoyage de la partie communale et des arbres sont à couper. Gabriel Boulay accepte de s'en charger.

Elections de mars 2020

Le maire annonce officiellement au conseil municipal qu'il ne sollicitera pas un troisième mandat. Patrice Robin, actuel premier adjoint, accompagné de 4 conseillers sortants travaille à la mise en place d'une liste ouverte.

Etat de la trésorerie : 106 191, 68 €

Fin de la réunion : 21 h 15